

## Burundi: le principal opposant Agathon Rwasa Ã©cartÃ© de la course aux lÃ©gislatives

RFI, 03/01/2025 La Commission Ã©lectorale nationale indÃ©pendante (CÃ©ni) du Burundi a rejetÃ© les candidatures d'une dizaine de membres de la coalition Ã© «Ã Un Burundi pour tousÃ Ã» en vue des Ã©lections lÃ©gislatives de juin prochain, mardi 31 dÃ©cembre. Parmi-elles figure notamment celle de l'opposant historique Agathon Rwasa. Explications.

Au Burundi, la candidature aux Ã©lections lÃ©gislatives d'Agathon Rwasa, l'un des principaux opposants, a Ã©tÃ© rejetÃ©e, mardi 31 dÃ©cembre, par la Commission Ã©lectorale nationale indÃ©pendante (CÃ©ni). Ancien prÃ©sident du CongrÃ©s national pour la libertÃ© (CNL) - une formation dont il a Ã©tÃ© Ã©vincÃ© en mars 2024 -, celui-ci n'est, au demeurant, pas le seul dont la candidature a Ã©tÃ© refusÃ©e puisqu'une dizaine d'autres membres de la coalition Ã© laquelle il appartient aujourd'hui sont Ã©galement dans ce cas. En raison de son Ã©viction du CNL, Agathon Rwasa, qui Ã©tait arrivÃ© deuxiÃ©me Ã© l'Ã©lection prÃ©sidentielle de 2020, entendait se prÃ©senter aux Ã©lections lÃ©gislatives au sein de la coalition Ã© «Ã Un Burundi pour tousÃ Ã» composÃ©e de quatre partis d'opposition. Deux autres membre hors-jeu Proches d'Agathon Rwasa, Euphrasie Mutenzinka et Anatole Karorero ont Ã©galement Ã©tÃ© mis hors-jeu par l'organe de gestion des Ã©lections. Selon la CÃ©ni, la participation aux Ã©lections lÃ©gislatives Ã©tait en inadÃ©quation avec le code Ã©lectoral et la loi sur les partis qui interdisent Ã© un individu de se prÃ©senter Ã© un scrutin sur deux listes diffÃ©rentes. Agathon Rwasa, Euphrasie Mutenzinka et Anatole Karorero, qui siÃ©gent encore Ã© l'Assemblée nationale sous la banniÃ©re du CNL - un parti suspendu en juin 2023 - ne peuvent donc Ã© a prioriÃ© pas concourir sous les couleurs d'une autre formation. Or, c'est prÃ©cisÃ©ment ce que la CÃ©ni leur reproche en se prÃ©sentsant sous l'Ã©tiquetteÃ© Ã© «Ã Un Burundi pour tousÃ Ã». Mais pourÃ© Agathon Rwasa, joint par tÃ©lÃ©phone, cette dÃ©cision n'a aucun sens car celui-ci estime, en effet, ne plus appartenir au CNL.Ã© TaillÃ© sur mesure Reste qu'au mois de dÃ©cembre, le prÃ©sident burundais, Ndayishimiye, a aussi promulguÃ© un dÃ©cret rÃ©troactif interdisant d'Ã©ormais plus se prÃ©senter. Une pÃ©riode allongÃ©e Ã© deux ans pour un dirigeant. Une mesure qui, selon un analyste citÃ© par l'AFP, semble avoir Ã©tÃ© taillÃ©e sur mesure pour Agathon Rwasa.Ã© Ce dernier, qui avait 48 heures pour dÃ©poser un recours devant la Cour constitutionnelle contre la dÃ©cision de la CÃ©ni, a confiÃ© Ã© RFI qu'il n'en voyait pas l'utilitÃ©, fustigeant au passage un processus Ã©lectoral corrompu et une mise au ban des candidats indÃ©pendants au profit de ceux du parti au pouvoir, le Conseil national pour la dÃ©fense de la dÃ©mocratie - Forces de dÃ©fense de la dÃ©mocratie (CNDD-FDD).